

Note de crédit

Bureau Service Clients Ménager
E-mail. advmen@miele.fr
Téléphone 01 49 39 34 44

A rappeler dans toute correspondance :

N° de client	N° de document	Date
5180336	2142625845	31.03.2026

MEG DIFFUSION
3 square Sainte Clotilde
F-92210 St Cloud

Vos détails de livraison

N° de commande 45337903
Date de la commande 27.03.2026
Votre référence DIFF DE PRIX

Adresse de livraison 12070706

MME CUBA MARIE THERESE
8 ALLE DES LAURIERS ROSES
F-13380 PLAN DE CUQUES

N° de matériel	Désignation	Prix unitaire brut H.T.	Prix unitaire net H.T.	Quantité	Total H.T.
Facture de référence: 2142610364					
"Accord +2142610364" // ERREUR DE SAISIE // "Accord + Sami Hafsi					
12430860	Réfrigérateur KFN 4795 AD Code EAN 4002516742104 Montant D/C Miele	131,09		1	131,09

Sous total H.T. (hors EP) 131,09
TVA, 20 % sur 131,09 26,22
Total Euros T.T.C. 157,31

Conformément à l'article 33 du règlement européen 1907/2006 relatif aux substances chimiques figurant sur la liste candidate REACH et contenus dans nos produits, vous trouverez l'information correspondante sous : <https://www.miele.fr/electromenager/developpement-durable-445.htm>

Cette vente est subordonnée à la clause de réserve de propriété, dont les dispositions sont énumérées à l'article 7 de nos C.G.V.

MIELE S.A.S.
ZI du Coudray - BP 1000
9 Avenue A. Einstein
F-93151 Le Blanc-Mesnil Cedex
Tel: 01 49 39 44 00
Fax: 01 49 39 44 72
www.miele.fr

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000.000 euros
R.C.S Bobigny B 708 203 088
Siret 708 203 088 00016
N° identification TVA:
FR 40 708 203 088
APE: 4643 Z

R.I.B.: BNP PARIBAS Roissy-en-France
IBAN: FR 76 3000 4021 4700 0100 1167 511
SWIFT/BIC : BNPAFRPPIFE

Les conditions générales de vente figurent au verso de ce document

Page 1 de 2

Coupon à joindre à votre règlement:

Document: Note de crédit
N° Client: 5180336
N° Document: 2142625845
Date: 31.03.2026
Montant: EUR 157,31

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CLIENTELE PROFESSIONNELLE

1.	OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES	8.3	A défaut d'accords particuliers, lesquels ne pourront pas prévoir de délai de règlement supérieur à 60 jours date de facture, nos fournitures sont payables avant la livraison. En cas de facturation périodique, nos factures sont payables à 30 jours nets date de facture. Sauf mention spécifique sur la facture, aucun escompte n'est accordé.
1.1	Les présentes dispositions s'appliquent à compter du 1 ^{er} janvier 2024 à l'ensemble des ventes de marchandises et de prestations effectuées par la société MIELE SAS auprès de l'ensemble de sa clientèle professionnelle établie en France métropolitaine (Corse comprise), en Andorre, Monaco et DROM, COM, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie. Elles annulent et remplacent les conditions précédentes.	8.4	En cas d'incident de paiement ou de renseignements défavorables sur la solvabilité du Client, le vendeur est en droit, sans préavis à respecter, et sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée par le Client, de modifier les conditions de paiement. Le vendeur se réserve en particulier le droit de demander une garantie ou un règlement préalable à la livraison.
1.2	En complément de ces conditions générales de vente tout client distributeur peut bénéficier de conditions catégorielles de vente.	8.5	En cas de paiement par traite, les frais d'encaissement sont à la charge du Client.
1.3	Seuls les revendeurs ayant signé un contrat de sélectivité avec MIELE SAS sont autorisés à revendre les pièces détachées, accessoires et produits à usage domestique MIELE, en magasin physique ou sur internet.	8.6	Tout incident bancaire du fait du Client donnera lieu à refacturation des frais bancaires supportés par la société MIELE SAS d'un montant de 10 euros.
1.4	Toute commande implique l'acceptation et l'application des présentes conditions générales de vente par le Client qui renonce à ses propres conditions d'achat et/ou à toutes clauses et conditions contraires qui pourraient figurer sur tout autre document.	8.7	Les termes de paiement ne pourront être retardés sous aucun motif, même en cas de réclamation sur la qualité d'une livraison.
1.5	Toute condition ou accord particulier doit faire l'objet d'une confirmation écrite de MIELE.	8.8	Le vendeur est en droit d'imputer tout règlement à des livraisons antérieures qui n'auraient pas été réglées à échéance.
2.	DESCRIPTIF PRODUIT	8.9	En application de l'article L.441-10, II, du Code de commerce, le non-respect des délais de paiement entraînera l'application de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt contractuel de 10 %. Ces intérêts sont exigibles dès le premier jour de retard sans rappel nécessaire.
	Les descriptions de nos appareils (caractéristiques techniques, présentation, accessoires) dans nos offres, documentations ou tarifs, sont aussi exactes que possible. Nous nous réservons le droit d'apporter à ces appareils toute modification, en particulier consécutive aux évolutions technologiques.	8.10	Le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.
3.	TARIF	8.11	En vertu de l'article L.441-10, II, du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due dans le cadre d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de procédure contentieuse pour retard ou défaut de paiement, MIELE SAS pourra en outre réclamer une indemnité égale à 10 % du montant des sommes dues, en compensation des frais de recouvrement et de procédure supportés par la société MIELE SAS.
3.1	Les produits sont fournis aux tarifs de MIELE. Le tarif applicable est celui applicable à la date de la confirmation de commande par MIELE. Par exception pour les appareils à usage domestique, le tarif applicable est celui à la date de livraison, dans le cas où le Client avait été informé préalablement à l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif, ou si le délai de livraison est supérieur à un mois. A noter que si le tarif applicable à la date de livraison est supérieur au tarif connu de l'acheteur à la date de la confirmation de commande, le Client peut résilier la commande.	9	GARANTIE COMMERCIALE
3.2	Nos tarifs sont garantis, sauf dispositions particulières, pour une durée d'un mois à compter de la date de saisie de la commande. En cas d'augmentation des prix le Client dispose de la faculté de résilier la commande dans ce cas précis sans frais ni indemnité.	9.1	Notre garantie se limite au remplacement gratuit des pièces détachées reconnues défectueuses par MIELE pendant l'année qui suit la date d'achat de l'appareil par l'utilisateur.
3.3	Les commandes sont, selon le cas, soumises à des minimums, comme à des multiples, de quantités par produit. Les commandes reçues par MIELE SAS n'engagent celle-ci et ne deviennent définitives qu'après acceptation par MIELE SAS.	9.2	Les clauses de cette garantie commerciale sont énumérées dans notre certificat de garantie fourni avec la machine.
4.	DELAIS DE LIVRAISON	9.3	<u>Causes d'exclusion ou d'annulation de la garantie :</u>
	Seuls les retards de plus d'un mois dans les délais de livraison prévus lors de la saisie de la commande par MIELE SAS, et pour une cause autre que celles mentionnées dans la phrase suivante, peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client. Nous ne sommes pas tenus de respecter les délais de livraison en cas de restriction des importations, de guerre, de pénurie de matières premières, de troubles dans la fabrication ou dans la chaîne logistique, ou autres cas de force majeure qui nous autorisent à annuler complètement nos engagements.	9.3.1	Une installation incorrecte ; Ex. non-respect des réglementations en vigueur ou les instructions de la notice de montage, d'installation ou du mode d'emploi.
5.	LIVRAISONS	9.3.2	Les dommages résultant de fausses manœuvres, d'une utilisation anormale, d'une surcharge de l'appareil, d'une installation défectueuse, d'une sollicitation incorrecte, par ex. utilisation d'une lessive ou de produits chimiques non appropriés.
5.1	Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du Client, nonobstant la clause de réserve de propriété, et même dans le cas où elles sont expédiées franco. Il incombe donc au Client de vérifier la marchandise, c'est-à-dire le produit ainsi que son emballage, au moment de sa réception et d'inscrire, si besoin est, sur les champs prévus à cet effet sur le bon de livraison de MIELE ainsi que sur la lettre de voiture du transporteur, la nature des dommages constatés et de les confirmer par lettre recommandée au transporteur et à MIELE SAS dans les 3 jours suivant celui de la livraison. Après l'expiration de ce délai de 3 jours, la marchandise livrée sera censée avoir été irrévocablement acceptée.	9.3.3	L'utilisation à des fins professionnelles, par exemple par des hôtels, collectivités ou commerces, d'appareils destinés à un usage domestique.
5.2	Les réclamations sur la conformité des marchandises livrées par rapport à la commande doivent être communiquées à MIELE SAS et au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximal de 3 jours après leur réception.	9.3.4	Les dégâts dus à des facteurs extérieurs, chocs, intempéries, surtensions électriques, chutes ou autres phénomènes naturels, défauts de surveillance ou d'entretien.
5.3	Toute commande supérieure à un montant de 450 euros hors taxes est livrée en port payé par MIELE SAS ; en deçà de cette valeur des frais de port seront facturés 50 euros hors taxes par commande. Le franco de port ne s'applique pas aux pièces détachées.	9.3.5	Si le défaut résulte de travaux effectués ou pièces et accessoires installés par un réparateur indépendant du réseau de distribution de la marque MIELE et par conséquent non habilité.
6.	RETOURS DE MARCHANDISES	9.3.6	S'il est avéré que le dysfonctionnement est dû à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine MIELE et d'accessoires non agréés par MIELE.
6.1	Aucun retour de marchandises par le Client n'est autorisé sans accord écrit préalable. En cas de retour accepté, l'accord de retour ne constitue en aucun cas un avis de crédit : un avoir sera émis par MIELE SAS après vérification qualitative et quantitative du retour.	9.3.7	Si le défaut résulte d'une réparation donnant lieu à modification des caractéristiques techniques du constructeur.
6.2	Dans le cas de retours de produits commandés et livrés conformes, MIELE SAS facturera au Client une somme forfaitaire de 150 euros hors taxes couvrant partiellement les frais logistiques et de reconditionnement. Pour le matériel Miele Professional un devis préalable sera établi. Aucun retour n'est accepté pour les pièces détachées.	9.3.8	Les pièces d'esthétique et les consommables (par ex : filtres, pièces en caoutchouc, joints, bandes et toiles de repassage etc.) et accessoires.
7.	CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE	9.3.9	Le non-respect des opérations de maintenance définies par le constructeur dans le mode d'emploi ou carnet de maintenance (graissage des paliers, remplacement des filtres, etc.).
7.1	Il est expressément et irrévocablement convenu que le transfert de propriété des marchandises et fournitures est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance. Le paiement n'est réalisé qu'au complet encaissement du prix, étant précisé que la remise de traite ou de tout autre titre qui crée une obligation de payer ne constitue pas un paiement en elle-même.	9.3.10	Bris de verre et ampoules défectueuses.
7.2	Tout report éventuel d'échéance ne fera pas obstacle à la présente clause de réserve de propriété.	9.3.11	Variation de courant et de tension en dehors des limites fixées par le fabricant.
7.3	Pendant la période de réserve de propriété, le Client est responsable des marchandises, de leur perte ou des dommages qui leur seraient causés et/ou qu'elles pourraient produire pour quelque cause que ce soit.	9.3.12	L'usure due à l'utilisation et l'usure naturelle, comme la diminution des performances de charge des accumulateurs et des composants qui, conformément aux instructions d'utilisation, doivent être remplacés régulièrement pendant le cycle de vie du produit.
7.4	En cas de non-paiement à l'échéance prévue, le contrat de vente sera résolu de plein droit après mise en demeure restée infructueuse, envoyée par lettre recommandée avec avis de réception. Le Client devra alors, à ses frais et risques, restituer les marchandises au vendeur. Les marchandises encore en possession du Client seront présumées être celles restant impayées. Le vendeur pourra les reprendre en dédommagement, à due concurrence des montants des factures demeurées impayées, et demander le paiement des sommes dues excédant la valeur des marchandises récupérées. En cas de procédure collective du Client, le vendeur pourra revendiquer les marchandises ou leur prix de revente.	9.4	La constatation d'une défectuosité n'autorise pas l'acheteur à retenir tout ou partie du prix de vente jusqu'à réparation.
7.5	Le Client devra informer immédiatement MIELE SAS de toute menace, action, saisie, réquisition, confiscation, procédure ou toute autre mesure pouvant mettre en cause le droit de propriété de MIELE SAS sur les marchandises qu'il détient en stock et dont il adressera l'inventaire complet à MIELE SAS.	9.5	Aucun dommages-intérêts ni indemnité ne peuvent être réclamés dans ce cas.
7.6	En cas de revente d'un matériel non réglé à MIELE SAS, le revendeur s'engage à lui céder sa créance sur ce matériel. Le revendeur s'engage à notifier à l'acheteur cette cession et son montant exact.	10	SERVICE APRES-VENTE
7.7	Si la créance du revendeur venait à être éteinte avant d'être transmise à MIELE SAS, la clause de réserve de propriété s'appliquerait aux sommes perçues au titre de la revente du matériel concerné sans qu'aucune formalité ne soit requise.	10.1	Sauf disposition contraire convenue entre les parties, il est à la charge des revendeurs et il doit être assuré par eux-mêmes. Toutefois une intervention de nos techniciens, en France métropolitaine, peut être demandée et sera facturée selon notre tarif en vigueur à la date de celle-ci. Les interventions sont payables au comptant à notre technicien.
8	CONDITIONS DE PAIEMENT	10.2	Si des retours de matériels à nos ateliers s'avèrent indispensables, l'accord préalable de nos services doit être obtenu et les envois se font en port payé.
8.1	Les délais, modes de règlement et limites d'en-cours sont établis préalablement à l'ouverture du compte du Client à partir de critères de solvabilité fixés par notre service financier.	10.3	Le prix des réparations en atelier est encaissé lors de la remise de l'objet réparé.
8.2	Le délai de paiement se calcule toujours à compter de la date de la facture qui est émise le jour de l'expédition des matériels MIELE. Le règlement doit, en application de l'article 1650 du Code Civil, intervenir à la date indiquée sur la facture déterminée conformément aux présentes dispositions.	10.4	Miele s'engage à être en mesure de fournir les pièces détachées de ses produits pendant 15 ans après achat.
		11	UTILISATION DE LA MARQUE MIELE PAR DES TIERS
		11.1	Les clients qui présentent nos produits sur tout type de support s'y interdisent toute représentation, reproduction, utilisation, exploitation de tout élément recueilli sur un site Internet de la société MIELE et/ou sur lequel MIELE disposerait de droits de propriété intellectuelle ou de toute autre nature (marque, photographie, logo, ou tout texte reproduisant les caractéristiques descriptives des produits) et ce sans l'autorisation expresse et préalable de MIELE.
		11.2	Les clients qui vendent nos produits sur leurs sites Internet s'engagent en outre à nous transmettre un récépissé de la déclaration d'ouverture de leur site auprès de la CNIL, lorsque cette déclaration est obligatoire.
		11.3	En cas de non-respect de ces dispositions, MIELE se réserve tout recours à l'encontre de son Client et notamment aux fins d'obtenir par voie judiciaire la suppression sur le site de toute représentation des produits et services de la société.
		11.4	Par ailleurs, le Client garantit la société MIELE de tout recours qui pourrait être fait à son encontre au cas où sa responsabilité venait à être recherchée à ce titre.
		11.5	Ces dispositions s'appliquent également à tout revendeur d'un client grossiste qui vendrait nos produits sur tout site Internet.
		12	ELIMINATION DES PRODUITS EN FIN DE VIE
		12.1	Afin de remplir ses obligations consécutives au Décret 2005-829 du 20 juillet 2005, MIELE adhère aux éco-organismes suivants pour la collecte et le recyclage des déchets N° d'identifiant unique : Ecosystem FR001021_057HFT ; Screlec FR001021_06GKCL ; Citeo emballages FR210263_01URYW ; Citeo papier FR210263_03YQUP.
		12.2	MIELE SAS facture le cas échéant à son Client le coût d'enlèvement et de traitement des appareils en fin de vie selon le barème en vigueur de l'éco-organisme. Ce coût est indiqué sur la facture par une mention particulière.
		12.3	Tout distributeur a l'obligation d'informer le consommateur, par une mention particulière sur la facture lorsqu'une facture est établie et par tout moyen approprié dans les autres cas, du coût d'élimination des équipements électriques en fin de vie qui ont été mis sur le marché avant le 13 août 2005.
		13	CONFORMITE A LA DIRECTIVE REACH
			MIELE a effectué toutes les démarches nécessaires, afin que ses produits, leurs emballages, et a fortiori leurs composants, remplissent les obligations de la directive européenne REACH.
		14	DIRECTIVE MACHINE 2006 / 42 / CE ET DECRET 208-1156
			Il est rappelé qu'en aucun cas un appareil à usage ménager ne doit être utilisé à des fins professionnelles. MIELE SAS commercialise dans ce cadre des appareils adaptés à ce type de besoin.
		15	ATTRIBUTION DE COMPETENCE
			TOUTE ACTION ET TOUT DIFFEREND ENTRE LE VENDEUR ET UN DE SES CLIENTS SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS, MEME EN CAS DE DEMANDE INCIDENTE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS, ET CE MEME EN CAS DE REFERE.
		16	DIVERS
			Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir ou de déroger à l'une des quelconques conditions prévues dans les présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
			La nullité ou l'inefficacité d'une clause de ces conditions générales de vente n'affectera pas la validité des autres clauses qui demeureront en vigueur.
			Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.